Les PEP 01 agissent sur
les Secteurs Nord et Est

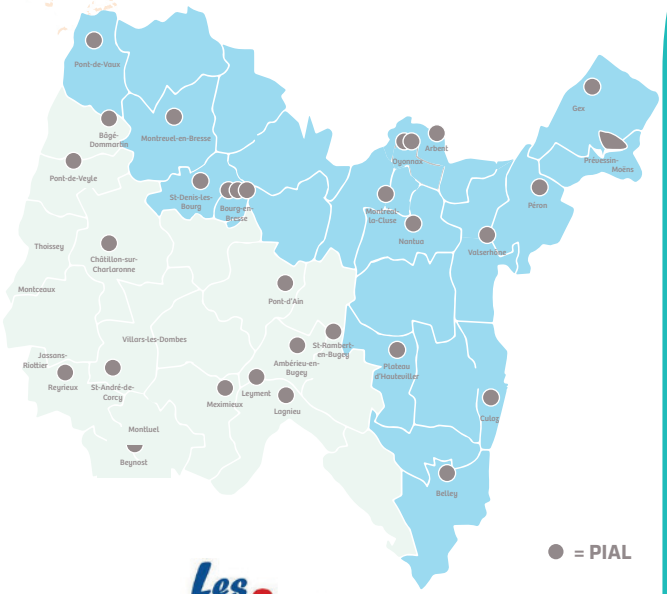


● = PIAL

Les PEP 01
La solidarité en action


emas@lespep01.org
07 86 44 13 38
4 impasse des Cléselles
01460 Montréal la Cluse
Coordinateur EMAS : Thomas DURAFOUR

https://www.lespep01.org


Entraide Union agit sur
les Secteurs Sud et Ouest

● = PIAL

EntrAide UNION


emas01@eu-asso.fr
07 77 36 66 59
417 rue de Ballagnes
01500 AMBRONAY
Coordinateur EMAS : Sabrina BONNOD

https://www.eu-asso.fr


# EMAS de l'Ain

## Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation pour une école inclusive

Soutenir la scolarisation des enfants en apportant une expertise et des ressources médico-sociales aux établissements scolaires

Gérée par :

EntrAide UNION — Les PEP 01 La solidarité en action

Co-pilotée par :

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes — Académie de Lyon Liberté Égalité Fraternité — Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

**E**quipe pluridisciplinaire composée de professionnels du secteur médico-social.

**M**obile et mobilisable, elle vient rencontrer les professionnels travaillant auprès de l'élève. Elle propose un :

**A**ppui et une aide pour soutenir les professionnels de l'établissement lorsqu'ils rencontrent des élèves présentant des besoins particuliers, dans leur :

**S**colarisation : maternelle, primaire, collège, lycée (établissements publics et privés sous contrat, agricoles, ...) y compris sur les temps périscolaires et les temps méridiens.

# Comment ça marche ?

**Difficultés rencontrées par la communauté éducative**
(handicap, enfants, thématique ...)

↓

**Demande d'intervention de l'EMAS pour les enseignants :**
1er degré = inspecteur de circonscription
2nd degré = chef d'établissement

↓

**Sollicitation de l'EMAS :**
Copies à l'IEN-ASH et au pilote PIAL

↓

**Prise de contact par le coordinateur de l'EMAS**

↓

**Etude de la demande en équipe pluridisciplinaire EMAS**

↓

**Préconisation / proposition d'intervention**

↓

Sensibilisation
Formation

Appui
Conseil

Aide
Observation

Intervention exceptionelle

**SUIVI ET ÉVALUATION**

# Les missions de l'EMAS :

**Apporter** appuis et conseils à tous les professionnels des écoles et des établissements scolaires,

**Aider** la communauté éducative à gérer des situations difficiles.

**Effectuer** et provoquer une intervention provisoire pour le maintien de la scolarisation.

**Conseiller,** participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels accueillant des élèves en situation de handicap,

**Travailler** en partenariat avec la MDPH en apportant un conseil aux équipes pluridisciplinaires,

**Aucune intervention directe** auprès de l'élève. Néanmoins, l'EMAS peut solliciter et mobiliser des acteurs du territoire pour maintenir la scolarisation de l'élève.